

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 22 décembre 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Simon Brouard, conseiller
M. Richard Côté, conseiller
Mme Geneviève Hamelin, conseillère, présidente
M. Sylvain Légaré, conseiller
Mme Julie Lemieux, conseillère
Mme Marie-Josée Savard, conseillère

Sont également présents: M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Est absent: M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

À 17 heures, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0468 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi que l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 décembre 2009, en retirant les sujets suivants :

- DG2009-154 intitulé : « *Nomination de deux (2) membres au sein du conseil d'administration de Pôle Québec Chaudière-Appalaches* »;
- DG2009-161 intitulé : « *Nomination de représentants de la Ville de Québec à différents organismes et conseils de bassin* ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0469

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 décembre 2009

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 décembre 2009, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt de la désignation d'un membre au conseil d'agglomération de la Ville de Québec.

CA-2009-0470

Adjudication d'un contrat en vue de l'acquisition de compteurs d'eau avec module radiophonique couplé ou intégré au registre et d'un système mobile de relève par radiofréquence (VQ-41744) - AP2009-461 (Ra-1510)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, à « Les Produits Mastermeter Canada inc. », le contrat en vue de l'acquisition de compteurs d'eau avec module radiophonique couplé ou intégré au registre et d'un système mobile de relève par radiofréquence, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'adjudication du contrat, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41744 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 24 septembre 2009, pour les lots 1 à 4 inclusivement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0471

Appui à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement à une demande d'exclusion du territoire agricole adressée à la Commission de protection du territoire agricole, lots 3 055 605 et 2 814 752 du cadastre du Québec. - AT2009-303

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'appuyer, la demande de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, adressée à la Commission de protection du territoire agricole, visant l'exclusion du territoire agricole des lots 3 055 605 et 2 814 752 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0472

Approbation du Règlement n° 2009-162 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin d'établir une superficie minimale d'occupation au sol pour les bâtiments dans les zones commerciales de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-304 (R-1510)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 2009-162 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin d'établir une superficie minimale d'occupation au sol pour les bâtiments dans les zones commerciales* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0473

Approbation du Règlement n° 2009-176 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2009-176, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-307 (Ra-1510)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 2009-176 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2009-176*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0474

Modification de la résolution CV-2005-0068 et nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim et au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur - DG2009-131 (Ra-1510)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu :

- 1° de modifier la résolution CV-2005-0068 de façon à ce que la dénomination « Arrondissement de Limoilou », utilisée dans la description détaillée du fonctionnement du comité de vigilance pour l'incinérateur, soit changée pour « Arrondissement de La Cité-Limoilou »;
- 2° de nommer monsieur Simon Brouard pour siéger au comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim et au comité de vigilance pour l'incinérateur;

3° de demander, au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, de désigner deux (2) représentants élus au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur, en remplacement de monsieur Alain Loubier et de madame Anne Beaulieu, .

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0475

Avis de modification numéro 1 au contrat de services professionnels, relatif à la surveillance des travaux de construction des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg - DG2009-140 (CT-2186642) — (Ra-1510)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 50 000 \$ excluant les taxes au contrat adjugé à « Génio experts-conseils inc. », relatif à la surveillance des travaux de construction des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0476

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec - DG2009-148 (Ra-1510)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de nommer monsieur Simon Brouard, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec, en remplacement de madame Louise Lapointe, et ce, jusqu'au 16 juin 2010.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0477

Nomination de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Québec (CLD de Québec) - DG2009-158 (Ra-1510)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de nommer les personnes suivantes, à titre d'administratrices au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Québec (CLD de Québec) :

- madame Suzanne Verreault;
- madame Julie Lemieux;

en remplacement de madame Carole Bégin-Giroux et de monsieur Richard Côté.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0478

Nomination de membres au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) et de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) - DG2009-160 (Ra-1510)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de nommer les personnes suivantes :

- madame Geneviève Hamelin, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour une période de trois (3) ans et membre du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), pour une période de deux (2) ans, en remplacement de monsieur Raymond Dion;
- madame Christiane Bois, conseillère municipale, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour une période de trois (3) ans, en remplacement de monsieur Pierre Maheux;
- madame Anne Guérette, conseillère municipale, à titre de membre du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), pour une période de deux (2) ans, en remplacement de monsieur Michel Fecteau.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0479

**Nomination de membres au sein du comité consultatif Port/Ville -
DG2009-162 (Ra-1510)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,
appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, les résolutions CV-2008-0046 et CV-2006-0742;
- 2° de nommer messieurs François Picard et Patrick Paquet, à titre de membres du comité consultatif Port/Ville.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0480

**Prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un
montant de 95 000 000 \$, effectué le 1^{er} décembre 2009 - FN2009-
071 (Ra-1510)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 95 000 000 \$, en date du 16 décembre 2009, avec une échéance moyenne de six (6) ans et deux (2) mois, pour un coût réel de 3,89443 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0481

Acquisition d'une partie du lot 2 814 311 du cadastre du Québec - Construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - GI2009-176 (CT-GI2009-176) — (Ra-1510)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'acquérir une partie du lot 2 814 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 528 580 du susdit cadastre, appartenant à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour un montant de 320 689 \$ excluant les taxes, en vue de l'implantation d'une caserne de pompiers sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0482

Prise d'acte des modifications apportées à certaines annexes jointes au sommaire décisionnel G12007-189 - Projet de garage de La Haute-Saint-Charles - Disponibilité des fonds pour l'acquisition de terrains - GI2009-183 (Ra-1510)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° de prendre acte des modifications apportées aux annexes jointes au sommaire décisionnel GI2007-189 (4 février 2008, relativement au Règlement R.A.V.Q. 308) afin de libérer une somme de 235 000 \$ pour l'affecter à l'acquisition de terrains requis en vue de la construction du garage de La Haute-Saint-Charles. Ces modifications sont identifiées à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de prendre acte qu'une somme de 30 000 \$, provenant d'un solde d'un projet terminé (Atelier municipal Marie de l'Incarnation, fiche 843006-A), sera également affectée à ce projet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0483

Adoption des modifications à la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2009-1229 (CT-RH2009-1229) — (Ra-1510)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter les modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires et d'adopter la nomenclature des emplois modifiés, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0484

Acceptation de l'avenant numéro 5 au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et « Stadacona S.E.C. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure - TP2009-053 (Ra-1509)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'accepter l'avenant numéro 5 en complément au contrat de vente de vapeur en vigueur entre la Ville de Québec et la papeterie « Stadacona S.E.C. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant au contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0485

Conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Carnaval de Québec », qui se tiendra du 29 janvier au 14 février 2010, relativement au versement d'une subvention au montant de 270 000 \$ et à la fourniture de services, pour un montant de 222 000 \$ - DT2009-110 (CT-DT2009-110) — (Ra-1511)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Carnaval de Québec », relativement au versement d'une subvention de 270 000 \$, dans le cadre du « Carnaval de Québec », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 270 000 \$ à « Le Carnaval de Québec », en vue de l'organisation et de la tenue de cet événement, qui se tiendra du 29 janvier au 14 février 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes pour le Bureau du développement touristique et des grands événements;
- 3° de prendre acte des dépenses des services municipaux reliées à la tenue de la prochaine édition du « Carnaval de Québec », soit la somme de 222 000 \$, ces fonds étant disponibles dans chacun des services municipaux concernés, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes pour chacun des services mentionnés au volet « Impacts financiers ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0486

Conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Spectacle aérien international de Québec inc. », relativement au versement d'une subvention de 180 000 \$, dans le cadre de la réalisation de l'événement « Spectacle aérien international de Québec 2010 » et aide technique - DT2009-125 (CT-DT2009-125) — (Ra-1511)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Spectacle aérien international de Québec inc. », relativement au versement d'une subvention de 180 000 \$, dans le cadre de la réalisation de l'événement « Spectacle aérien international de Québec 2010 », le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 180 000 \$, à « Spectacle aérien international de Québec inc. », en vue de l'organisation et de la tenue de cet événement, qui se déroulera du 11 au 13 juin 2010.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0487

Approbation de la convention collective intervenue avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité et du domaine de la culture, des loisirs, des sports et de la vie communautaire - RH2009-1288 (CT-RH2009-1288) — (Ra-1511)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver la convention collective intervenue avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité et du domaine de la culture, des loisirs, des sports et de la vie communautaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0488

Approbation du renouvellement de la convention collective du personnel occasionnel du secteur des loisirs - RH2009-1312 (CT-RH2009-1312) — (Ra-1511)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le renouvellement de la convention collective du personnel occasionnel du secteur des loisirs, selon les conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier la convention collective du personnel occasionnel du secteur des loisirs, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0489

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de la mise à jour et l'entretien d'un logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie (VQ-35739) - AP2009-605 (CT-2188126) — (Ra-1511)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° de mettre fin au contrat d'acquisition d'un logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie octroyé à « Unicom Gestion unifiée des Communications inc. », suite à la demande de soumissions publiques VQ-35739 et de la résolution CA-2006-0153, adoptée le 16 mai 2006;
- 2° d'adjuger, à « Technologies Excellium inc. », un contrat en vue de la mise à jour du logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie, au montant de 107 005,50 \$ incluant les taxes;
- 3° d'adjuger, à « Technologies Excellium inc. », un contrat d'entretien de trois (3) années, pour le logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie, au montant annuel de 40 070,63 \$ incluant les taxes, pour un total de 120 211,88 \$ incluant les taxes;
- 4° de retourner au surplus non affecté de l'agglomération un montant de 199 433,60 \$ qui a été approprié pour permettre l'acquisition et l'implantation du logiciel UNIDAC;
- 5° d'approprier un montant de 147 076,13 \$ à même le surplus non affecté de l'agglomération pour permettre l'acquisition de la mise à jour du logiciel UNIDAC et le contrat d'entretien pour l'année 2010.

Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492 - AT2009-321 (Ra-1510)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492;*
- 2° de réduire, à vingt (20) jours, le délai pour qu'une municipalité, dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, puisse donner son avis, suite à la transmission des documents visés à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*
- 3° d'adopter le document intitulé : « *Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement par l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492* ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492 - AT2009-321 (Ra-1510)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec* relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation.

Afin d'augmenter le potentiel de développement du territoire de la ville de Québec, certaines aires d'affectation urbaine sont agrandies à même une partie de certaines aires d'affectation forestière.

Ces aires sont situées :

1° au nord de l'intersection de la route de l'Aéroport et de l'avenue de la Montagne Est, au sud-ouest de la rue d'Édimbourg et au sud de la rue de l'Esplanade;

2° au nord de l'intersection de la rue du Javelot et de la rue Julienne et au sud de l'avenue Industrielle;

3° à l'est du boulevard de la Colline et à l'ouest de la rue Longchamps;

4° au nord-ouest de la rue de la Faune et au nord-est de la rue de Vénus;

5° à l'est de la rue Sorbier, à l'ouest de la rue des Bolets et au nord des rues Philippe-Angers et du Villonet.

Le périmètre d'urbanisation est agrandi à même les parties d'aires urbaines visées par ces modifications.

Également, une aire d'affectation urbaine est agrandie à même une aire d'affectation espace vert et une partie d'une aire d'affectation industrielle, lesquelles sont situées à l'est du boulevard de la Colline et à l'ouest de la rue de l'Alliance.

De même, une aire d'affectation urbaine est agrandie à même une partie d'une aire d'affectation industrielle située au sud de l'intersection de la rue de la Faune et de l'autoroute Laurentienne.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0492

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à une nouvelle dépense d'immobilisation de nature mixte, R.A.V.Q. 518 - FN2009-074 (Ra-1510)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes* afin d'établir les critères qui permettent de déterminer quelle partie d'une dépense mixte relative à l'élaboration d'un plan de mobilité durable et aux services professionnels y afférents constitue une dépense d'immobilisation faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0493

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 525 - AJ2009-152 (Ra-1511)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité ainsi que l'acquisition de biens et d'équipements y afférents de même que l'octroi de contrats de services professionnels pour les fins de la préparation des plans et devis, de la surveillance de chantier, de la gestion du projet, du contrôle de la qualité et du suivi environnemental.

Ce règlement prévoit une dépense de 35 094 733 \$ pour les travaux, l'acquisition de biens et d'équipements et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0494

Demande de subvention additionnelle au « Fonds Chantiers-Canada » - Projet d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité - AJ2009-152 (Ra-1511)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'autoriser les services administratifs à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention additionnelle au « Fonds Chantiers-Canada », sur la base d'un projet d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité, d'un coût estimé à 35 094 733 \$.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2009-0495

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement au remorquage de véhicules, R.A.V.Q. 509 - A1GT2009-1007 (Ra-1506)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement au remorquage de véhicules, R.A.V.Q. 509.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0496

Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2010 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 516 - DE2009-136 (Ra-1507)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2010 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 516.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2009-0497

Clôture de la séance

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 24.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin
Présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr